

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2010 avec la direction de l'AIG

Lieu : AIG, aérogare passagers, salle de conférence II

Présents :

Mmes	E. FATTON	Commune de Collex-Bossy
	F. LE SOURD	Commune de Prévessin-Moëns
	C. FRANQUET	Commune de Ferney-Voltaire
MM.	M. MOUNIER	AIG, Environnement et affaires juridiques
	Y. ROCHAT	Commune de Vernier, Président
	Ph. POGET	Commune de Satigny
	P. SIMON	Commune de Tannay
	M. WEIL	Urbaplan, secrétariat technique
Excusés		
MM.	R. DEILLON	AIG, Directeur général
	J.-M. RUFFIN	Commune de Nernier
	F. MEYLAN	Commune de Ferney-Voltaire, Vice-Président

Ordre du jour

1. PV de la séance du 19 avril 2010
2. Evolution des vols de nuit
3. Nouvelle volte VFR
4. Situation de la procédure CRINEN
5. Divers
6. Prochaine séance

1. PV de la séance du 19 avril 2010

Le PV est approuvé.

2. Evolution des vols de nuit

M. MOUNIER : A fin octobre, on relève :

- + 4.8% de passagers par rapport à 2009
- + 0% de mouvements

Globalement, les quatre vols vers l'Amérique du Nord ont connu une augmentation de + 25% de passagers, qui atteste du besoin de liaisons aériennes directes au départ de Genève vers ces destinations.

Le tonnage transporté par cargo a connu une augmentation de + 35% (tonnes), lié à la capacité cargo des gros porteurs, ainsi qu'à l'opération 'tout cargo' de Jade Cargo.

Concernant les mouvements nocturnes, à fin octobre:

- +7.4% de mouvements durant la période 22h00 à 5h59
- 100 mouvements durant la période 00h30 à 5h59 (33 mouvements de plus par rapport à 2009).

- Sur ces 100 mouvements, 65 concernent des vols sanitaires.
- 35 mouvements ont bénéficié de dérogations de l'AIG. Celles-ci ont fait l'objet d'une information détaillée auprès de l'OFAC et relèvent de circonstances diverses, dont certaines d'entre elles sont liées aux conditions météorologiques (l'hiver), ainsi qu'aux grèves en France durant l'été.
- Sur les 35 dérogations, 22 ont concerné la période de janvier-février 2010 et 13 ont porté sur la période à partir d'avril 2010.

Les mouvements durant la période nocturne concernent principalement des atterrissages.

M. MOUNIER rappelle que :

- Le couvre-feu commence à minuit, mais la loi accorde des possibilités jusqu'à 00h29, en cas de retard dans le plan de vol.
- Il n'y a pas de décollage planifié après 22h00 sur l'horaire d'hiver. Le décollage d'Air Mauritius a été avancé par la compagnie à 21h00, dans la perspective d'occasionner un minimum de gêne pour les riverains.

Mme FRANQUET demande des informations concernant les statistiques des décollages en retard. M. MOUNIER indique que les causes de retard des mouvements à l'aéroport a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance de la commission consultative des nuisances du 21 juin dernier, dont Monsieur ROCHAT – absent à la séance – a reçu le procès-verbal. Copie de ce procès-verbal peut être communiqué à Mme FRANQUET.

3. Nouvelle volte VFR

M. MOUNIER rappelle :

- Que les données géoréférencées sur territoire français manquent afin d'entreprendre l'étude d'une nouvelle volte VFR, au-delà des conclusions du groupe de travail sur l'aviation légère sur cette question. Par contre, un travail est en cours sur la cohabitation de l'aviation légère et l'aviation lourde. Ce travail est traité à l'échelle suisse et porte sur les deux aéroports de Genève et Zürich.
- La volte actuelle a été dessinée là où il n'y avait pas de maisons. Depuis lors, l'urbanisation a couvert ces territoires. Une modification de la volte implique une procédure avec enquête publique qui pourrait certainement susciter des oppositions des nouvelles populations qui seraient survolées.
- La capacité des plateformes étant limitée, le développement de l'aviation commerciale se fait au détriment de l'aviation légère. Ainsi, depuis 1994, il y a eu une baisse de 50% du nombre de mouvements de l'aviation légère (vols VFR).
- L'aviation légère comprend également les vols d'hélicoptères. En 2006-07, l'AIG a pris un premier train de mesures pour limiter leurs nuisances. L'AIG a également voulu répartir leurs routes, mais le Tribunal administratif fédéral (TAF) a considéré que l'AIG n'avait pas cette compétence.

Mme FRANQUET demande si au cas où les Jeux Olympiques se déroulaient à Annecy, est-ce qu'il y aurait un accord avec l'AIG pour limiter le nombre d'hélicoptères ? M. MOUNIER répond que tel n'est pas le cas à sa connaissance, en tous cas pas à ce stade très anticipé des discussions.

Mme FRANQUET informe également qu'un plan géoréférencé des populations survolées par la volte VFR et la trajectoire Konil a été établi par la Communauté des Communes du Pays de Gex.

4. Situation de la procédure CRINEN

M. MOUNIER rappelle que la cause est gardée à juger à l'OFAC.

5. Divers

Surtaxe émissions gazeuses

M. MOUNIER informe que le nouveau modèle de redevance sur les émissions gazeuses a été mise en place sans problème particuliers. Le système est similaire pour l'ensemble des aéroports européens.

Classification des avions

M. ROCHAT demande où en est l'étude de reclassification des avions (classes de bruit).

M. MOUNIER répond que des discussions entre les aéroports de Genève, Zürich et l'OFAC sont en cours. A ce stade, le Conseil d'administration de Zurich Airport a décidé d'une solution, qui a été soumise à l'OFAC. Un des problèmes vient du fait qu'il n'y a pas de technologie alternative pour que les compagnies changent leur flotte.

M. WEIL demande comment l'OFAC justifie dès lors la demande de procéder à une nouvelle classification des avions.

M. MOUNIER répond que l'OFAC considère qu'il y a trop d'avions exemptés (les avions de la classe V sont exemptés) et que, par conséquent, il y a une distorsion du principe pollueur-payeur.

M. ROCHAT demande si le montant perçu était plus important, est-ce que cela permettrait de financer la recherche et développement.

M. MOUNIER répond que la recherche est déjà très active et que le montant de surtaxe est destiné en principe à des mesures prises localement, notamment l'insonorisation des bâtiments.

Programme d'insonorisation

Les travaux de préparation de la mise en œuvre du programme d'insonorisation sur Ferney-Voltaire avance bien, la procédure est en cours de finalisation et les chantiers pourront bientôt démarrer.

6. Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au **mercredi 13 avril à 17h00**, salle de conférences II, 4^{ème} étage.

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève, le 6 janvier 2011